



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

BRAS, le 27 septembre 2023

2023 - 296

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation présentée par la société AZUR TRAVAUX, rue des Genêts, 83170 BRIGNOLES, dans le cadre de travaux de fouille et de la suppression de la ligne aérienne HTA pour le compte de la société ENEDIS chemin des crêtes, à proximité immédiate du réservoir d'eau,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux,

ARRÊTE

Art.1 : Du mercredi 15 novembre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 et du mercredi 22 novembre 2023 au jeudi 23 novembre 2023 inclus la circulation sera interdite à tous véhicules de 08h00 à 17h00 chemin des crêtes à proximité du réservoir d'eau.

Art.2 : Les véhicules affectés pour l'intervention des travaux seront autorisés à stationner chemin des crêtes pour les besoins du chantier.

Art.3 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié. Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

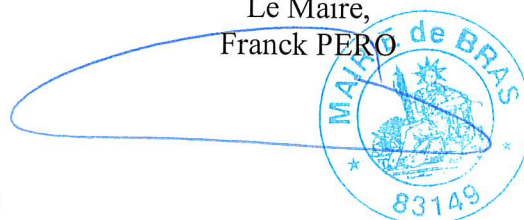
Art.4 : La société AZUR TRAVAUX sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Art.5 : Monsieur le Maire de BRAS et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société AZUR TRAVAUX
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La police municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité